

Règlement de la Course

LA FOULÉE du BORD du RHÔNE – Dimanche 22 avril 2018

(Les bénéfices de la course sont entièrement reversés
à des associations d'aide aux enfants malades)

➤ Date, horaires et durée

Samedi 21 avril 2018 :

- 15h00/17h00 : Inscriptions
LA SALLE
340 rue Blaise Pascal 07500 GUILHERAND-GRANGES

Suivre le lien ci-dessous :

<https://www.google.fr/maps/place/La+Salle/@44.9302936,4.8621083,15z/data=!4m5!3m4!1s0x0:0xe8fa0ed06a2bf91b!8m2!3d44.9302936!4d4.8621083>

Dimanche 22 avril 2018 :

- 07h30/09h15 : Inscriptions
- 10h00 : Départ du parcours 21 kms
- 10h15 : Départ des 8 kms
- 11h00 : Remise des prix.

La durée maximale de la course est de 2h30. Les coureurs n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée durant le temps imparti seront disqualifiés.

Nos amis les animaux ne sont pas autorisés sur les 3 épreuves.

➤ Catégories d'âge (Hommes et Femmes)

- Juniors (1999-2000) 18 à 19 ans
- Espoirs (1998-1996) 20 à 22 ans
- Séniors (1979-1995) 23 à 39 ans
- Vétérans 1 (1978-1969) 40 à 49 ans
- Vétérans 2 (1968-1959) 50 à 59 ans
- Vétérans 3 (1958-1949) 60 à 69 ans

➤ Accueil

Départ et Arrivée au Stade Frédéric Mistral à Guilhaerand-Granges.
Des Vestiaires et des douches sont mis à votre disposition.

➤ Inscriptions

Droits d'inscription

- 8 kms :10 €
- 21 kms :20 € majoré de 2€ le jour de la course.

Par Courrier : (cachet de la Poste faisant foi) jusqu'au mercredi 18 avril 2018 à :

Contact : Hugo SERRE 06.42.75.92.69

- Ecole de Gestion et de Commerce de Valence

Foulée du Bord du Rhône 2018 – 52-74 rue Barthélémy de Laffemas – BP 1023
26000 VALENCE ;

Par internet : sur le site le-sportif.com jusqu'au **jeudi 19 avril 2018 à 14h00**.

Conditions obligatoires pour participer

Toute participation à une des 3 compétitions est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- **D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);
- **Ou être licencié d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.**
- **Ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri,** en cours de validité à la date de la manifestation ;
- **Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication** à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour **attester de la possession du certificat médical.**

➤ Ravitaillements

Trois ravitaillements sont prévus :

- Km 5 commun aux deux courses
- Km 10 Châteaubourg
- Arrivée.

➤ Résultats

Les résultats complets seront affichés à la fin des courses. Ils seront disponibles sur le site internet suivant : www.lafouleeduborddurhone.com

➤ Récompenses

Les 3 premiers au scratch et le 1 premier de chaque catégorie seront récompensés, Hommes et Femmes sans cumul.

➤ Remise des dossards

La veille de la course, le samedi 21 avril 2018 de 15h00 à 17h00

LA SALLE

340 rue Blaise Pascal 07500 GUILHERAND-GRANGES

Suivre le lien ci-dessous :

<https://www.google.fr/maps/place/La+Salle/@44.9302936,4.8621083,15z/data=!4m5!3m4!1s0x0:0xe8fa0ed06a2bf91b!8m2!3d44.9302936!4d4.8621083>

Le matin de la course, dimanche 22 avril 2018 de 07h30 à 09h15 au Stade Frédéric Mistral de Guilhaerand-Granges 600 rue Pierre Curie 07500 GUILHEAND-GRANGES.

Une pièce d'identité pourra vous être demandée à la remise du dossard.

Les frais d'inscription seront remboursés par l'organisation uniquement sur présentation d'un certificat médical avant le vendredi 13 avril 2018 (cachet de la Poste faisant foi)

Au-delà du **13 avril 2018** aucun remboursement ne sera effectué.

➤ Droit à l'image

- Les participants renoncent à tout droit à l'image pour les photographies prises durant l'épreuve. Ces photographies pourront notamment être utilisées par l'organisateur, ou ses partenaires, à des fins promotionnelles.

- Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.